



L'ÉCLAIR



de Roubaix — Courcoing

BULLETIN DU JOUR

La Folie des Grandeurs

Le sort en est jeté. M. Félix Faure va rendre à Nicolas II la visite que le tsar a faite à la France, et il la rendra seul, en s'écartant sans doute de Mot, dis-je, et c'est assez.

Le président de la République paraît atteint de ce vertige spécial qui donne souvent la hauteur, et il se trompe et pense marcher ainsi avec l'opinion publique.

Sorti des rangs du peuple, M. Félix Faure aurait pu faire à la démocratie par son origine même. Mais il a eu tort de Poullier et pour lui demandons la permission de rappeler une anecdote, dont il devrait faire son profit :

C'était sous le premier empire. Pouché, ancien préfet déchu, ancien conventionnel ayant voté la mort de Louis XVI, était devenu ministre tout-puissant et duc d'Ortrante. Racontant un jour, un épisode de sa vie agitée et un incident qui s'était passé en 1793, il prononça ces mots extraordinaires : « Robespierre se tourna vers moi et il me dit : Monsieur le duc d'Ortrante, l'ex-républicain se figurait qu'il avait trouvé une couronne ducal dans son berceau. »

Sans doute, M. le président de la République n'en est pas encore là, quoique la légende commence à lui prêter des sentiments étranges pour le régime parlementaire dont il est issu. Néanmoins, il sort de son rôle constitutionnel en agissant comme le chef d'un Etat monarchique. Aller en Russie en grande pompe n'est pas nécessaire et présente des inconvénients sur lesquels nous ne voulons pas insister et qui nos amis feraient ressortir à la Chambre, quand viendra la demande de crédit.

En outre, sauf de la gloire, quel est-ce que M. Félix Faure peut chercher à Saint-Pétersbourg et en rapporter ? Premier magistrat de la République, il n'a pas le droit de signer un acte diplomatique sans l'avis du président du Conseil, qui, lui, restera à Paris.

Nos institutions ont précisément pour but de supprimer toute possibilité d'action personnelle et toute tentative de pouvoir individuel, et M. Félix Faure ne pourra pas se passer de l'avis du président du Conseil.

Un texte définitif a été adopté sur la question des warrants agricoles. La commission a adopté le texte qui prévoit la création de warrants agricoles. Elle se réunira vendredi prochain pour continuer ses travaux.

ÉLECTION SENATORIALE DANS LES BASSES-ALPES
Paris, 2 juillet.
Une élection sénatoriale aura lieu dimanche dans le département des Basses-Alpes. Il s'agit de pourvoir au siège laissé vacant par la mort de M. Soutre, républicain.

Deux candidats sont en présence : M. le docteur Allemand, maire de Riez, républicain, et M. Raymond Girard, ancien instituteur, socialiste.

SOLDAT ASSASSIN. — LE MEURTREUR ACQUITTÉ
Paris, 2 juillet.
On n'a pas oublié la mort du malheureux clairon Joly, assassiné à Bismarck, au mois de mai dernier, par un adjudant du 5^e bataillon d'Afrique, le nommé Amiel. Le meurtre a été acquitté malgré les charges accablantes relevées contre lui. Le conseil de guerre était présidé par un lieutenant-colonel d'artillerie.

Un témoin a entendu un des juges dire à la sortie de l'audience qu'on avait acquitté Amiel pour sauvegarder le prestige de l'autorité militaire.

Le public qui assistait à l'audience a manifesté hautement qu'il était écœuré par cet acquittement. Tout le monde se rend compte que si un soldat avait tué, même par erreur, dans de semblables circonstances, un de ses supérieurs, il n'aurait certainement pas échappé d'un verdict aussi indulgent.

VILLES DÉCORÉES DE LA LÉGIION D'HONNEUR
Paris, 2 juillet.
On sait que Belfort, Rambouillet, Châteaudun, Saint-Quentin ont obtenu le droit de porter dans leurs armes la croix de la Légion d'honneur.

Voici qu'à leur tour, les villes de Toul et Verdun, qui se sont signalées par leur belle résistance en 1870, demandent le même honneur.

Kapellen, a ce propos que le gouvernement a déjà rendu un décret par lequel il a accordé à ces deux villes, en la ville de Verdun, il y a quelques années, en la attribuant quatre canons d'honneur placés dans la cour de l'hôtel de ville et qu'on promène dans les rues au 14 juillet.

INCENDIE DE FORÊTS EN ALGERIE
Blidah, 2 juillet.
Un incendie qui a éclaté hier dans la forêt de Sidi-Amedes, entre Rivier et Blidah, a pris des proportions considérables. Cent hectares ont été consumés.

LA CRISE AGRICOLE

L'interpellation de Jaurès sur les réformes et solutions que le gouvernement doit proposer pour remédier à la crise agricole a eu pour effet d'échauffer une fois de plus la bile du Bulletin des Halles.

Ce respectable organe de la graineterie et de la minoterie françaises s'est rappelé qu'il était le journal des émeurières, et si l'on en juge par celle qu'il adresse au grand orateur socialiste.

Comme il s'est occupé, avec un soin auquel nous rendons hommage, de nous donner les cours du blé, de l'orge, de la farine, du colza, du foin et de la paille depuis 1840, il n'a pas eu le temps de se mettre au courant du mouvement des idées. Il avait lu alors les tribulations de Jérôme Paturot et il nous rassure au jourd'hui que les socialistes sont de véritables calébrendaires de Louis Reybaud, répétés à satiété par tous les politiciens réactionnaires à bout d'arguments, échauffés depuis longtemps.

La suite des socialistes paraisseux et ivrognes qui veulent parager le champ ou la vache du paysan économiste et laborieux a fait son temps ; elle a été avantageusement remplacée par la saine patriotisme et encore celle-ci commence-t-elle à se démonter. Depuis que les capitalistes qui l'ont si bruyamment serinée, ont laissé voir leur cosmopolitisme dévergondé.

Le Bulletin des Halles n'est pas plus heureux lorsqu'il nous rassure qu'il n'a pas à payer de moins les cultivateurs français, car ce reproche tombe en plus sur la tête de ses propres amis. La vérité est que les paysans sont absolument dégoûtés des opportunistes qui n'ont pas fait autre chose depuis un quart de siècle, ils savent aujourd'hui ce que vaut l'œuvre de belles paroles, des phrases creuses, des promesses mensongères.

Les cultivateurs qui demandent la réforme ont vu tous les projets de réformes agricoles dormir dans les cartons, ou dans les bureaux des commissions sans jamais aboutir, quand les grands industriels et les banquiers ont pu maintenir et couvrir leur service. Ils sentent les comptes rendus de la Chambre et du Sénat et ils savent que leurs continuelles déclarations à la majorité et non pas au groupe socialiste.

Un jour dit bien, depuis quelque temps, que la faute en est aux interpellateurs qui leur fera difficilement avaler le pareil le colporteur. On leur prêche du bon sens, et à notre avis, on n'a pas tort. Leur sera par conséquent facile de remarquer que les députés ne peuvent pas empêcher de faire tout ce que les besoins des cultivateurs ont de bon sens de leur offrir.

Une parole exuse leur paraît aussi facile que celle des autres personnages qui prétendent que leur voisin les désigne et leur faisant des grimaces.

D'autre part, messieurs les députés du centre et de la droite feraient mieux de ne pas trop insister sur ce chapitre, les circonscriptions pourraient leur être expliquées les choses et appuyées avec stupeur que ces travailleurs trouvent et assistent qu'ils occupent les fameuses lois d'affaires pour lesquelles ils maintiennent tant de sollicitude à leur approche des élections.

Que pensent-ils la démocratie paysanne si elle savait que les questions les plus sérieuses se discutent devant les soixante-neuf députés de gauche et les soixante-neuf députés de droite et qu'ils n'ont pas le droit de déposer dans l'urne le bulletin des absents.

Nous nous rappellerons longtemps l'effacement d'un brave campagne qui assistait avec nous à la 2^e séance de la Chambre, quand il vit sortir de l'urne 477 votes après avoir compté 50 députés dans la salle. Il fallut se faire expulser par les concubins pour avoir manifesté son désaccord devant un pareil miracle qui rappelait celui des cinq pains et trois poissons de l'évangile.

Le Bulletin des Halles affirme également que les paysans travaillaient eux-mêmes depuis longtemps, et que l'une de ces attestations saisies et qui se trouvent au dossier de la cause est un rapport de M. le préfet de la Haute-Saône, daté du 10 novembre 1896, par lequel il est constaté que les paysans sont devenus depuis longtemps propriétaires de leurs champs et de leurs animaux, et que les instruments aratoires sont devenus de plus en plus nombreux et de plus en plus perfectionnés.

Ce combat est plus terrible encore que le premier. Le coq se est étonné de voir que les vaincus anglais ne se sont pas enfoncés sous la poutre, mais ont tenu bon jusqu'à la fin, quand l'ennemi fait pleuvoir sur lui une telle grêle de projectiles, qu'il brise les ailes du *Prodige* et le perfore de part en

LE PARLEMENT

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Paris, 2 juillet.
La Chambre va reprendre aujourd'hui la discussion de la loi du cadenas. On s'attendait dans les couloirs, de la commission on da Panama dont la majorité paraît décidée à mener activement son enquête.

La commission du Panama
M. Vallé président de la commission, ayant manifesté le désir de cette dernière d'entendre M. Le Poitevin, le garde des sceaux a consenti à cette audition qui aura lieu demain matin.

La commission a commencé l'examen des pièces qui lui ont été communiquées et en particulier des procès-verbaux de la commission spéciale qui a examiné les demandes de poursuites contre MM. Maret et Naquet et Boyer.

Par ailleurs, les propositions qui se trouvent placées sous le feu des archives de la Chambre, figure la langue dépositaire faite il y a trois mois, par M. Le Poitevin.

En attendant, la commission des poursuites s'est réunie aujourd'hui pour donner charge à l'archiviste de la Chambre et lui permettre de transmettre à la commission du Panama les pièces sous scellées.

M. Darlan ayant demandé à revoir les déclarations faites il y a quelque temps, Rouquet s'oppose à cette correction.

Les corrections, dit-il, ne peuvent porter que sur la forme. Or, il y a la forme et la substance. Voulez-vous donc les déclarations du garde des sceaux, il vérifie ce qu'il en est.

M. Darlan tenait évidemment à ce que ses mots historiques. « Ma petite Angélique, tu peux le rouiller » et c'est là le plus précieux de tous les ministères, qu'il a par conséquent, il n'a pas cette satisfaction.

La question de la forme du serment à demander aux témoins qu'entraîne la commission a été soumise à l'assemblée, il a été décidé qu'on s'en tiendrait à la formule proposée par la commission de 1892. Voici cette formule : « Vous jurez de parler sans haine et sans crainte et de dire rien que la vérité et toute la vérité. »

On sait que en 1892 nombre de témoins refusèrent de répondre à cette formule.

Le président ouvre le dossier de dix-huit passages furent, on se souvient, publiés par le *Journal des Débats*. On peut dire que c'est dans cette disposition que M. Le Poitevin a mis en cause M. Darlan.

M. Vallé lit aussi la lettre du procureur général au président de la Commission pour demander la levée de l'immunité parlementaire pour MM. Naquet, Boyer et Maret. Il termine en lisant les déclarations faites par le garde des sceaux devant la commission des poursuites.

Après cette lecture, la séance est levée et renvoyée à demain à deux heures.

M. Vallé, président et Denis, secrétaire de la commission du Panama, ont été entendus par le garde des sceaux. Ils ont été entendus par le garde des sceaux, ils ont été entendus par le garde des sceaux, ils ont été entendus par le garde des sceaux.

Ca & La
L'audience du tribunal correctionnel du 1^{er} juillet, à Lille, a comparu un sieur Laigneau, professeur de magnétisme et de massage (sic), poursuivi à la requête du Parquet pour exercice illégal de la médecine.

Les dépositions des témoins à décharge ont été des plus amusantes et, des plus édifiantes, si on s'en réfère à la Chronique du Palais des divers journaux de Lille, jusques et y compris celui où nous avons leur récit d'écrite.

Vingt-cinq anciens malades sont venus affirmer à la barre l'efficacité des procédés de magnétisme et de massage de Laigneau. Il dans ces dépositions ingénues nous n'avons pas noté un seul mot qui ait fait honneur au « banc d'infamie » mais nous avons noté le triomphe de l'abbé Crud — que couvre de sa « peau d'âne » l'éminent professeur Guernonprez — et dont les pratiques ne se différencient pas sensiblement de celles de Laigneau.

Mais il n'y a pas seulement qu'à Lille, que sont malades les magnétiseurs et autres empiriques, par des médecins jaloux de leurs prérogatives ou par un Ministère Public soucieux de la légalité.

Angers, dernièrement, a été agitée par des débats tout aussi passionnés.

En cette ville, réputée par ses tomates et l'impartialité de ses magistrats, un magnétiseur était aussi poursuivi, l'autre jour, tout comme notre Laigneau.

Or, savez-vous ce qu'il en advint ?

Malgré les réquisitions véhémentes du Procureur, l'excellent procureur ou substitut le tribunal rendit un jugement salomonien dont voici quelques attendus fort suggestifs :

« Attendu que la loi du 30 novembre 1892 admet comme possibles des soins qu'elle édicte ceux qui, sans être munis de diplôme, procèdent habituellement ou par direction suivie au traitement des maladies ou affections chirurgicales, en exceptant les cas d'urgence avertis. »

« Attendu que le rapport de M. le procureur de Lille à la Chambre, par le député Chevanier qui jamais n'est entré dans l'intention de la Commission de viser les masses et les magnétiseurs, les articles punissant l'exercice illégal de la médecine ne pouvant leur être applicables, »

« Attendu que M. le procureur a été en possession de ces documents et qu'il n'a pas exercé son droit de poursuite contre les individus qui ont été traités par M. le procureur, »

« Attendu que le rapport de M. le procureur de Lille, par le député Chevanier, n'a pas été communiqué à la Chambre et qu'il n'a pas été pris en considération, »

« Attendu que le rapport de M. le procureur de Lille, par le député Chevanier, n'a pas été communiqué à la Chambre et qu'il n'a pas été pris en considération, »

« Attendu que le rapport de M. le procureur de Lille, par le député Chevanier, n'a pas été communiqué à la Chambre et qu'il n'a pas été pris en considération, »

LIVRE D'OR RÉGIONAL

UN HÉROS DUNKERQUOIS
Le 1^{er} juillet 1793 (Mézidoran au VI), un dunkerquois accomplissait à Paris, à l'assistance de sa ville natale, un acte de héros exploitant des circonstances de la marine française.

Un dunkerquois s'appellait Van de Zande et était un corsaire.

Simple capitaine au long cours sous la monarchie, il avait servi dans la République de soliste et d'agent de la République de la marine de guerre et il avait couru sous les drapeaux de la République, la guerre à la France.

Il menait une coque de bois qui porta fièrement ce nom de *Prodige* et il avait pour compagnons une centaine de gaillardes qui n'avaient pas « d'enculsures aux yeux », comme disait le vieux Soubt.

Souvent Van de Zande sortait à l'improvise et se qualifiait comme anglais passant à sa portée, il fondait dessus et culbutait tout.

Dans les premiers jours de messidor de l'an V, le *Prodige* sortit de Dunkerque, sans but arrêté, à tout hasard, dans l'espérance que sa bonne étoile lui ferait rencontrer quelque baleine anglaise.

Le temps était doux, la mer assez calme, notre homme l'avait paisiblement lorsqu'il aperçut au large des îles britanniques une flotte de commerce, mais très bien armée — qui marcha au-devant de lui et transportait à Hambourg des pelletteries de bois, du fer, du chanvre, etc.

Sans hésiter, Van de Zande se jeta à leur poursuite.

Un *Prodige* déconcerté tout d'abord par cette incroyable audace, l'ennemi dirige sa proue vers l'arrière, le *Prodige* le plus violent.

En peu de temps, le *Prodige* à ses manœuvres déconcertées, ses haubans coupés, sa vergue de misaine brisée, ses voiles lacérées, mais l'équipage du *Prodige*, à qui Van de Zande communiqua l'adresse de son âme ripaille avec tant d'énergie que deux navires anglais sur le point de partir, sont contraints d'amener leur pavillon. Mais la nuit est venue. Une accalmie forcée se produisit.

Van de Zande en profita pour réparer, valloir que vaille ses avaries et, aux premières lueurs de l'aube, il se remouva la tête plus vigoureusement que jamais.

Le combat est plus terrible encore que le premier. Le corsaire se est étonné de voir que les vaincus anglais ne se sont pas enfoncés sous la poutre, mais ont tenu bon jusqu'à la fin, quand l'ennemi fait pleuvoir sur lui une telle grêle de projectiles, qu'il brise les ailes du *Prodige* et le perfore de part en

ÉTRANGER

L'ÉRUPTION VOLCANIQUE DES PHILIPPINES
Manille, 2 juillet.
Une dépêche de Manille donne des détails sur l'éruption du volcan de Mayon. Le village de Libong a été détruit. 120 habitants ont été tués.

La secousse de tremblement de terre qui a accompagné l'éruption a été ressentie à une nombreuse localité des provinces.

Des secours ont été organisés.

LES ÉMEUTES DANS LES INDÉS ANGLAISES
Calcutta, 2 juillet.
Le calme se rétablit peu à peu. La police a fait faire feu sur la foule à plusieurs reprises. On a eu à déplorer un certain nombre de victimes, mais le mouvement a été réprimé.

Après les fêtes, le roi Humbert et Nicolas II se dirigeront ensemble sur Bari et se rendront par la voie maritime à Venise.

LE CONGRÈS DES OUVRIERS DES PORTS DE LONDRES
Londres, 2 juillet.
Le Congrès des ouvriers des ports qui vient de se tenir à Londres et auquel étaient représentés les ouvriers de presque tous les ports de l'Europe, a décidé de fonder un syndicat international.

C'est hier que le nouveau syndicat a commencé à fonctionner.

Son but est d'établir une journée de travail déterminée, d'imposer dans tous les ports les mêmes salaires, pour des travaux identiques, d'organiser des grèves, d'interdire du travail dominical et du travail de nuit, sauf en cas de nécessité.

Le Syndicat comprend tous les ouvriers des ports et tous les matelots et ouvriers de la navigation maritime et fluviale.

LE CONFLIT ENTRE LA GRÈCE ET LA TURQUIE
Constantinople, 2 juillet.
Edhem Pacha a envoyé à Paris son ultimatum de la guerre, déclarant qu'il est incapable de maintenir la discipline dans l'armée en raison des arrangements proposés.

On suppose qu'il s'agit simplement d'une manœuvre du parti de la guerre.

GRÈVE DE MINEURS EN ESPAGNE
Bilbao, 2 juillet.
Le préfet ayant refusé que trois conseillers municipaux socialistes, fussent présents à leurs fonctions, sous le prétexte que les élections n'ont pas été régulières, les ouvriers mineurs de la zone minière se sont mis en grève.

VIOLENT ORAGE AUX ÉTATS UNIS
New-York, 2 juillet.
Des orages très violents ont éclaté sur l'État de New-York, dans la région orientale de l'État, il y a eu plusieurs victimes. Les dégâts sont importants.

INFORMATIONS

(Par Service Spécial)

INTÉRIEUR

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
Paris, 2 juillet.
Le Conseil supérieur de l'instruction publique s'est réuni ce matin, sous la présidence de M. Rambaud.

Le ministre a ouvert, par le discours d'usage, la session ordinaire de 1897.

Cette session a été étendue cette année pour que les règlements, qui doivent être modifiés, puissent être promulgués avant la rentrée scolaire.

Après le discours de M. Rambaud, le Conseil s'est réparti en commissions, pour l'examen des différents projets concernant les différents ordres d'enseignement.

Parmi les questions à résoudre, il en est de particulièrement importantes : 1^o le projet de décret relatif à l'organisation des lycées, le projet de programme pour l'enseignement secondaire des jeunes filles. Ce dernier a pour objet d'élever la partie scientifique au profit de la partie littéraire.

Le Conseil examinera les divers autres projets et un certain nombre d'affaires diverses plurielles et complexes.

La session ordinaire se prolongera jusqu'au 10 juillet.

LAFFAIRE ARTOR ET LE PANAMA
Paris, 2 juillet.
Le correspondant à Londres du *Mutuel* a interviewé M. Charles de Lesseps et l'a interviewé sur les différents incidents du Panama. M. de Lesseps a été très sur la plus expressive réserve et lui a déclaré que, n'ayant rien à dire devant le conseil, il n'avait rien à dire à un journaliste.

M. Charles de Lesseps a conclu par un « je suis satisfait plus que mes mesures peuvent être, j'en ai assez. Un m'a tout prié. Je demande maintenant d'avoir droit à ma tranquillité. »

M. de Lesseps est décidé à se battre plus que jamais sur tout ce qui concerne le Panama. Il prétend n'avoir rien à ajouter à ce qu'il a dit à la Cour d'assises. Il se contentera de répéter au conseil ce qu'il a déjà affirmé en maintes circonstances.

M. Delesclap, La Lanterne, M. Le Poitevin aurait déclaré qu'il demanderait des poursuites contre MM. Naquet, Maret et Ast. Boyer. Quant à M. Levy, sénateur, rien n'est encore décidé.

Les séances parlementaires pourraient se tenir à M. Saint-Marcel, ancien député de Valenciennes, Plantieu, ancien député de la Haute-Vienne, Gaillard, ancien député de Valenciennes, Richard et Riguet, anciens députés de divers autres départements, ont été nommés membres de la commission d'enquête.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AGRICULTURE
Paris, 2 juillet.
La commission du Conseil supérieur de l'agriculture, chargée de l'examen des questions relatives aux warrants agricoles et aux négociations financières, s'est réunie, ce matin, sous la présidence de M. de Launay.

ABONNEMENTS

Paris et Départements limitrophes	Trois mois	Six mois	Un an
AUTRES DÉPARTEMENTS	4 fr. 50	8 fr.	15 fr.
Les abonnements sont reçus dans tous les bureaux de poste.	5 fr. 50	10 fr.	22 fr.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

ROUBAIX, Grande-Rue, 93 et Rue Desarmant, 12, TOURCOING

Adresser les manuscrits au Rédacteur en chef, à ROUBAIX

ANNONCES

A ROUBAIX, 59, Grande-Rue.
A TOURCOING, 12, Rue Desarmant.
A LILLE, 28, Rue de Fives.